



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2021-012

PUBLIÉ LE 18 JANVIER 2021

# Sommaire

## **Direction départementale des Territoires du Loiret**

45-2021-01-15-003 - Décision portant nomination du Délégué Territorial adjoint de l'ANRU du Loiret (1 page) Page 3

45-2021-01-15-004 - Décision portant nomination du Délégué Territorial adjoint de l'ANRU du Loiret (1 page) Page 5

Direction départementale des Territoires du Loiret

45-2021-01-15-003

Décision portant nomination du Délégué Territorial adjoint  
de l'ANRU du Loiret

*Décision portant nomination du Délégué Territorial adjoint Christophe CAROL de l'Agence  
Nationale pour la Rénovation Urbaine du département du Loiret*

## **DECISION**

### ***Portant nomination du Délégué Territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du département du LOIRET***

**Le Directeur Général de l'agence nationale pour la rénovation urbaine,**

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU la loi n°2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

VU le Décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret du 4 décembre 2014 portant nomination de M. Nicolas GRIVEL en qualité de Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ;

VU la proposition du Préfet, concernant la désignation du Délégué Territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du département du LOIRET.

DECIDE :

#### **ARTICLE 1 :**

De nommer monsieur CAROL Christophe, Sous-Préfet, Secrétaire général adjoint, en qualité de Délégué Territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine dans le ressort de cette circonscription territoriale.

#### **ARTICLE 2 :**

La présente décision prendra effet à compter de la date de la publication de la présente décision au recueil des actes administratifs de la préfecture du LOIRET.

Fait à Paris, le 15 janvier 2021

Nicolas GRIVEL

Direction départementale des Territoires du Loiret

45-2021-01-15-004

Décision portant nomination du Délégué Territorial adjoint  
de l'ANRU du Loiret

*Décision portant nomination du Délégué Territorial adjoint Christophe HUSS de l'Agence  
Nationale pour la Rénovation Urbaine du département du Loiret*

**DECISION**

***Portant nomination du Délégué Territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du département du LOIRET***

**Le Directeur Général de l'agence nationale pour la rénovation urbaine,**

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU la loi n°2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

VU le Décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret du 4 décembre 2014 portant nomination de M. Nicolas GRIVEL en qualité de Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ;

VU la proposition du Préfet, concernant la désignation du Délégué Territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du département du LOIRET.

DECIDE :

**ARTICLE 1 :**

De nommer monsieur Christophe HUSS, Directeur départemental des territoires, en qualité de Délégué Territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine dans le ressort de cette circonscription territoriale.

**ARTICLE 2 :**

La présente décision prendra effet à compter de la date de la publication de la présente décision au recueil des actes administratifs de la préfecture du LOIRET.

Fait à Paris, le 15 janvier 2021

Nicolas GRIVEL